MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT: LOZERE ARRONDISSEMENT: Mende CANTON: Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 23/04/2024 Recu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024



ID: 048-214800914-20240408-16_2024-DE

Nombre

7 de conseillers en exercice 5 de présents 5 de votants

Nº 16/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 08/04/2024

OBJET: VOTE DU TAUX DES TAXES

L'an deux mille vingt quatre et huit avril à 9 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents: MMs Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, MME Valérie CHAYLA

Etaient absents:, Roger BRUN, MME Josyane PAGES

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°6/2024 ayant le même objet.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le taux des taxes locales pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux des taxes pour l'année 2024 :

>	Taxe foncière (bâti)	28.34
>	Taxe foncière (non bâti)	57.99
>	Taxe d'habitation	7.58

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures des membres présents

> Pour extrait conforme au registre Fait à MARCHASTEL le 8 avril 2024

Le Maire